

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 11 septembre 2025

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	4 septembre 2025	4 septembre 2025
23	18	22		

Délibération n° 2025 09 03 : Amortissement des créances - conventions de remboursement au SDEER- dossier n°EP340-1034 et n°340-1037

L'an deux mille vingt-cinq, **le jeudi 11 septembre** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Christophe FOLOPPE, Maire.

Membres présents : Isabelle DUMONT, Julien CHAMPION, Valérie RIVÉ, Jean-Yves BOUCARD, Nadia MORIN, Hervé THOPRIEUX, Monique FRADET, Cédric ROUSSEAU, Christèle ROBLIN, Sébastien ROCCHI, Jany JONEAU, Mickaël BOUYER, Steven LARGEAUD, Jean-François MALTERRE, Berend KAMP, Gwenaëlle DENIS, Jean-Pierre PARONNEAU.

Membres absents non représentés : Philippe CLAIR

Membres absents représentés : Martine HERMANN (donne pouvoir à Monique FRADET), Martine YVON (donne pouvoir à Jean-Yves BOUCARD), Thierry CHARNEAU (donne pouvoir à Christophe FOLOPPE), Delphine VINET (donne pouvoir à Mickaël BOUYER).

Secrétaire de séance : Valérie RIVÉ

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Madame Dumont, rapporteur, informe que suite à la signature des deux conventions pour la reprise de l'éclairage public (dossier n°EP340-1034) et aux travaux annexes (dossier n°EP304-1037) pour la Route de Péré/chemin des Sources, la commune doit rembourser une partie des deux factures au SDEER.

Dossier n°EP340-1034

Tableau d'amortissement

N°	Date d'échéance	Capital de départ	Encaissement du capital	Encaissement des intérêts	Frais	Encaissement échéance	Capital restant	ICNE
1	01/11/2025	4 855,94	971,19	0,00		971,19	3 884,75	0,00
2	01/11/2026	3 884,75	971,19	0,00		971,19	2 913,56	0,00
3	01/11/2027	2 913,56	971,19	0,00		971,19	1 942,37	0,00
4	01/11/2028	1 942,37	971,19	0,00		971,19	971,18	0,00
5	01/11/2029	971,18	971,18	0,00		971,18	0,00	0,00
TOTAL			4 855,94	0,00		4 855,94		

Dossier n°EP340-1037

Tableau d'amortissement

N°	Date d'échéance	Capital de départ	Encaissement du capital	Encaissement des intérêts	Frais	Encaissement échéance	Capital restant	ICNE
1	01/11/2025	3 112,23	622,45	0,00		622,45	2 489,78	0,00
2	01/11/2026	2 489,78	622,45	0,00		622,45	1 867,33	0,00
3	01/11/2027	1 867,33	622,45	0,00		622,45	1 244,88	0,00
4	01/11/2028	1 244,88	622,45	0,00		622,45	622,43	0,00
5	01/11/2029	622,43	622,43	0,00		622,43	0,00	0,00
TOTAL			3 112,23	0,00		3 112,23		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 Abstention : M. Kamp)

AR Prefecture

017-200080091-20250911-20250903-DE
Reçu le 18/09/2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : M. Kamp) :

- **Donne acte** au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** le remboursement au SDEER comme définit dans les tableaux ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication, l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>.

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,
Valérie RIVÉ

SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 11 septembre 2025

Le Maire,
Christophe FOLOPPE



Affiché, publié et envoyé au Contrôle de Légalité le 18 septembre 2025